sont le vrai parti français, dit le *National*, et il les engage à ne point se laisser égarer par les idées fausses qu'on répand à dessein, à ne point confondre la France avec son gouvernement et à rester indépendants de l'Angleterre, qui, malgré les apparences qu'elle cherche à se donner aujourd'hui, a toujours dans le fait été hostile au développement de la nationalité espagnole.

Le *National* critique les articles des *Débats* sur l'Italie. Il accuse ce journal de mauvaise foi, de tronquer l'histoire et de dénaturer les faits. Il rétablit ces faits et ne comprend pas qu'on trouve mauvais qu'un peuple exprime ses désirs et demande l'accomplissement des promesses qui lui ont été faites.

Le *National* poursuit en outre la guerre qu'il a entreprise contre les abus et les fripons. Il continue à dénoncer, autant que les lois de septembre le lui permettent, les dilapidations des employés du gouvernement, en France et en Algérie.

Le *Constitutionnel* demande quelle sera la conduite du gouvernement au sujet de la prise de Taza par Abd-el-Kader et de ses progrès dans le Maroc. Interviendra-t-il en faveur d'Abd-er-Rahman, ou n'interviendra-t-il pas? Puis il montre combien la position du gouvernement est plus mauvaise aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et combien elle se complique de nos différends avec l'Espagne, que nous ne trouverions pas disposée à nous ouvrir le port de Mellala sur la Méditerranée.

Même embarras du côté de l'Espagne, même possibilité de guerre, et même imprévoyance pour y faire face. L'Angleterre, dit le *Constitutionnel*, travaille à faire transmettre à don François de Paris la couronne d'Espagne, si la reine venait à mourir sans enfants. Que fera le gouvernement dans cette circonstance? Soutiendra-t-il les droits de la duchesse de Montpensier? Les soutenir, c'est accepter la guerre. Les budgets de nos ministres ont-ils été assez ménagés pour leur permettre d'envoyer 100 mille hommes en Espagne, 50 mille en Algérie, une flotte dans la Tamise, et une autre dans l'Adriatique?

Le *Constitutionel* dénonce les contradictions du gouvernement prussien qui refuse de convoquer la diète à *époques fixes*, sous prétexte que n'étant point investie de la prérogative de voter le budget, il n'y avait lieu à convocation que lorsqu'il y aurait quelque loi nouvelle à faire. Ce même gouvernement a refusé à la diète le droit de voter le budget par la raison que les sessions n'étaient pas régulières. Le *Constitutionnel* espère qu'on finira par s'entendre.

CAUSERIE PARISIENNE.

11 Septembre.

La chambre des pairs a agi avec dignité et justice dans le jugement qu'elle a porté sur M. le duc de Praslin, tout en faisant la part de la vindicte publique qu'elle a voulu satisfaire.

Ce triste procès occupait tellement toutes les imaginations que nous avons vu une invitation conçue ainsi: "Mme. de L.. vous prie de lui faire l'honneur de venir prendre le thé chez elle samedi, 21 août. On causera du procès Praslin, et il vous sera donné des détails nouveaux tout à-fait inédits."

— Mlle. Deluzy sera renvoyée sans doute de l'accusation; mais elle est jugée devant le public. Il faudra qu'elle quitte, non-seulement son nom, mais la France, tant elle inspire d'horreur à tous. C'est une chose remarquable que les criminels, quels qu'ils soient, entraînent parmi certaines personnes, si ce n'est de la sympathie, au moins de l'intérêt; à preuve, Mme. Lafarge, accusée non-seulement de meurtre, mais aussi de vol. Mlle. Deluzy n'est certainement pas aussi compromise que Marie Capelle; eh bien! il n'y a sur elle qu'un cri de réprobation; on dirait que la mort de M. de Praslin ayant empêché de s'exhaler toute l'indignation publique, elle s'est reportée entière sur celle qui était moralement sa complice.

On fait un semblant d'émeute dans la rue Saint-Honoré; tout cela gêne le commerce, nuit aux affaires et ne conduit à rien. D'abord, le tapage a commencé *à propos de bottes;* il continue maintenant à propos de rien. On tape les gens qui passent, on arrête les curieux; voilà tout ce qu'on y fait.

Pendant ce temps, les ministres voyagent, qui aux eaux, celui-ci aux bains de mer, celui-là chez lui. La chasse est ouverte, les conseils-généraux aussi; de façon que nos hommes d'état sont plus ou moins occupés.

Les pauvres pairs se sauvent au plus vite, et vont le plus loin qu'ils peuvent, dans la crainte d'être encore rappelés par quelque autre événement. Ils ont certes bien gagné leurs vacances, et l'on ne peut plus leur reprocher que la pairie soit une sinécure.

Tout est en vacances aussi, écoliers, tribunaux, pensionnaires. Paris est désert comme dans le temps du choléra, où chacun restait chez soi; c'est tout le contraire dans cette occasion-ci, car ce sont les chemins de fer qui entraînent au loin notre population parisienne. Il est du bon genre de voyager l'été, qui plus, qui moins, mais toujours un peu. Les gens qui veulent paraître très *comme il faut* se garderont bien de ne point sacrifier à cette mode vagabonde. Nous connaissons une dame qui, privée de fortune, ce qui est un malheur, non un crime, cache, pendant l'hiver, un manque d'aisance sous les dehors les plus brillants dont elle peut se harnacher; puis, l'été, elle vous fait ses adieux en grande pompe. Tantôt elle dit aller à Dieppe, une autre fois au Havre ou à Bade, et ses pérégrinations élégantes se bornent à aller s'enfouir dans une petite chambre de la banlieue, où elle fait des économies pour les soirées qu'elle veut donner l'hiver. C'est une des nuances bien répandues de notre caractère parisien, de vouloir toujours paraître au-dessus de ce qu'on est.

Ce n'est, hélas! que trop vrai ce qui avait été dit, puis démenti par les journaux sur le prince d'E... ; mais ceci n'est pas un crime, c'est un accès de folie, et le pauvre pair sera jugé, non par la chambre, mais bien par un conseil de médecins qui le guériront s'ils peuvent. Ceci, du reste, était prévu depuis longtemps, et le prince d'E... était à peu près interdit. Ce n'est donc pas un scandale, c'est, au contraire, un malheur.

Voilà le camp de Compiègne qui attire maintenant la foule des curieux. Là on passe du grave au doux, du plaisant au sévère; ainsi on va voir d'abord l'attaque des deux armées et les grandes manœuvres stratégiques, puis les promenades dans la forêt, les visites aux ruines de Pierrefonds, ensuite la chasse à course, enfin les concerts militaires. Le programme en est assez appétissant pour mettre en émoi les voyageurs et les coureurs de fêtes; au moins à celle-ci le deuil ne prendra pas la place du plaisir, ainsi que cela est arrivé à Bapaume.

La direction de l'Algérie quitte le ministère de la guerre pour aller s'établir dans un hôtel où elle se formera elle-même en petit ministère. Le titre de gouverneur, donné au duc d'Aumale, n'est qu'une enveloppe légère sous laquelle se cache la vice-royauté; eh bien! pourquoi ne pas avoir abordé franchement le fait, et n'avoir pas pris de suite ce qu'on prendra plus tard? Il faut toujours avoir le courage de ses sottises, et gouverneur ou vice-roi sont ici comme blanc bonnet et bonnet blanc, toujours la même chose.

M. de Lamartine doit, dit-on, passer à Marseille toute la saison d'été. Il vient d'y louer une jolie maison de campagne située au Prado, presque sur le bord de la mer. C'est dans ce séjour de calme et de recueillement que le poète-historien écrira son *Histoire de la Constituante*, dont les événements doivent se relier au récit de l'*Histoire des Girondins*.

18 Septembre.

Le drame Praslin est enfin terminé. Cependant, ainsi que d'un volcan après les éruptions, il s'en échappe encore quelques étincelles, et les curieux sont à la recherche des moindres détails qui peuvent s'y rattacher. Louis-Philippe et la reine sont allés, dans le plus strict incognito, faire une visite au maréchal Sébastiani à son hôtel. Ce serait une grande consolation pour un courtisan, mais rien ne console un père! Le maréchal a donné l'ordre de laisser la chambre de sa malheureuse fille exactement dans l'état où elle se trouve depuis le crime, et il en a fait murer la porte et les fenêtres. La chambre du duc sera transformée en chapelle expiatoire, et tous les jours un prêtre y dira la messe. Mgr l'archevêque de Paris en a accordé la permission.

Le plus joli qui ait été dit à ce sujet, car tout, en France, conduit à la plaisanterie, est celui du duc d'Ab. Napoléon d'Ab... est duc sans être pair. Un de ses amis, pair sans être duc, lui disait: "Eh bien! mon cher, voici votre titre bien malade; le duc de Praslin vous a fait un tort irréparable, et duc va devenir presque un mot prohibé.—Ce qui me console, reprit le duc avec un sourire narquois, c'est qu'il ne pourra jamais tomber au-dessous du *pair*."

Marie-Louise, l'archiduchesse de Parme, est tombée depuis quelque temps dans un état de langueur qui donne de sérieuses inquiétudes pour sa vie. Les médecins lui conseillent l'air natal; c'est toujours ce qu'ils disent quand ils ne savent plus que dire. Elle va donc quitter son duché pour retourner à Vienne. Les gens qui ont l'habileté de voir quelque chose, là même où il n'y a rien, prétendent que la politique n'est pas étrangère à cette ordonnance.

Il paraît que M. Guizot est très-mécontent du *malentendu* qui a fait aller Narvaëz en Espagne, lorsque ni la reine, ni le ministère ne le demandaient; il accuse de cette *étourderie* le duc de Gluck-berg, qui sera probablement rappelé. Tout ceci ressemble un peu à une comédie dont l'auteur seul a le mot. Nous ne savons pas si Narvaez ne va par exiger que ce mot lui soit dit, avant de décider s'il doit en rire.

Le duc de Nemours a été blessé à la chasse à tir; mais heureusement la blessure n'est que légère. Le prince n'a pas voulu que la nouvelle en soit envoyée au roi, et a, en outre, signifié à son médecin que cela n'était qu'une égratignure, de laquelle il ne fallait pas parler, ni même y prendre garde. Le prince craignait d'alarmer la duchesse et d'augmenter le désespoir du pauvre chasseur dont la maladresse a causé l'accident. Il a pris seulement un peu de repos, et heureusement n'a ressenti aucune indisposition; aussi le lendemain matin il a voulu monter à cheval, et assister à une petite guerre, qui a eu lieu entre les plateaux de Marigny et de Mongin. *Ainsi s'est terminé un* évènement qui pouvait avoir les conséquences les plus graves pour la France.

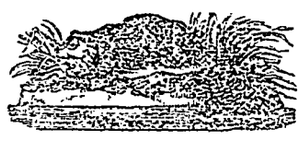

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 12 OCTOBRE 1847.

L'AVENIR DU CANADA.

Dans notre avant dernière feuille, nous disions que la presse du pays en général était en faveur d'une union de toutes les provinces anglaises, mais à des conditions. Nous ajoutions cependant qu'il se trouvait quelques journaux qui parlaient d'une annexion aux Etats-Unis. Considérant ce dernier parti, nous en avons démontré l'impossibilité, parce que, avons-nous dit, il n'en résulterait aucun avantage pour le Canada français, ou s'il y avait des avantages, les désavantages seraient cent fois plus grands et plus nombreux. Mais nous nous sommes demandé s'il en serait ainsi dans une Union de toutes les provinces de l'Amérique Britannique; c'est ce que nous allons examiner.

D'abord souvenons-nous bien que nous avons dit que, si le Canada eût eu une représentation au parlement basée, non sur des décisions arbitraires, mais sur le chiffre de sa population, le Haut-Canada ne voudrait pas changer sa situation; il se trouverait bien; pourquoi changerait-il donc? Mais il n'en est pas ainsi; il lui faut donc un moyen de sortir de là, et ce moyen, c'est dans une Union avec les provinces d'en bas.

Dans cette union, il y a pour nos gouvernants deux routes, deux seules routes à suivre. Il faut qu'ils entendent traiter le Bas-Canada sur le même pied et aussi bien que chacune des autres provinces; ou bien, il faut qu'ils entendent le mettre dans l'infériorité, le noyer enfin.

Dans ce dernier cas, quelle serait la nouvelle position du Bas-Canada? Il ne serait peut-être pas considéré partie séparée du Haut-Canada, ou s'il l'était, il s'agit de savoir quelle représentation on lui donnerait. Si l'on a pour plan de dire: "Il y a six provinces, elles auront chacune un égal nombre de députés qu'elles enverront au congrès," pour lors nous nous demandons de suite quels seraient pour le Bas-Canada les avantages qu'il retirerait de cette nouvelle Union. Serait-il donc mieux qu'il n'est pour le quart-d'heure? Aujourd'hui son nombre de représentants est égal à celui du Haut-Canada, bien que la population de celui-ci n'égale pas celle du Bas-Canada. Aujourd'hui malgré ce vice radical dans la représentation, malgré cette représentation tronquée et souvent très-peu libre, la bonne cause peut encore parvenir à se faire jour; le Bas-Canada pourra finir à se faire entendre, ou au moins s'il ne peut pas avoir la direction des affaires, son opposition au moins sera des plus fortes; ce sera un corps, une masse de votes qui pourra bien souvent faire pencher la balance à son gré. Mais dans la nouvelle position telle que nous la supposons, nous, les Bas-Canadiens, nous nous trouverions dans la même situation qu'à l'heure qu'il est; nous n'aurions pas un seul député de plus que le Haut-Canada, et en sus nous aurions ceux de toutes les provinces d'en bas dont le bien petit nombre est de même origine, de même religion, de même langue que nous; et tous ces députés viendraient se réunir aux nôtres et à ceux du Haut-Canada; et dans ce congrès nous compterions pour un sixième, pour un cinquième ou tout au plus pour un quart, selon le nombre de provinces, de provinces distinctes. Si c'est là le plan que l'on a en vue, vaut bien mieux laisser le Bas-Canada, tel qu'il est, et ne pas opérer pareil changement. Mais nous aimons mieux croire que tels ne sont pas les desseins de l'Angleterre. Sa politique actuelle, sa politique libérale et toute en faveur des colonies, est là pour nous crier qu'il n'en sera pas ainsi. L'Angleterre sait trop bien ce que le Canada est pour elle; elle sait trop bien ce que le Bas-Canada en particulier lui sera de ressource dans un temps à venir et qui n'est peut-être pas éloigné; l'Angleterre, par ses concessions récentes, par l'octroi du commerce libre du St. Laurent qu'elle nous accordera bientôt, par l'abandon qu'elle vient de faire au Canada de la direction des postes, etc., etc., l'Angleterre, disons-nous, par tous ces actes d'une politique élevée, libérale et large, nous montre un bel avenir dans l'Union de toutes les provinces anglaises. Si nous en jugeons par ses mesures tout bienfaisantes pour le pays, nous pouvons augurer que l'Union projetée sera une Union non d'enfer mais de bonheur. Il tarde à l'Angleterre de détruire les effets encore journaliers des mesures qu'elle avait adoptées après 1837 et 1838; il lui tarde de retirer le Bas-Canada de l'état d'infériorité où l'a mis l'Union avec la province supérieure; il lui tarde de se rendre aux vœux et aux demandes des Bas-Canadiens; il lui tarde enfin de rendre à notre belle province une justice longtemps attendue, mais qui n'en sera pour cela que plus signalée. Et pour parvenir à ce but tant désiré, pour réaliser ses conceptions réformatrices et libérales, pour faire droit à de justes représentations, l'Angleterre nous montre l'Union des provinces anglaises qu'elle veut effectuer. Nous ne devons donc point envisager cette union avec des regards craintifs; tout est rassurant dans cet événement que l'avenir nous réserve. C'est un acte, un grand acte, nous dirions un acte de sublime réparation qui se prépare.

Cette Union telle qu'il nous semble que nous devons l'entendre, cette Union doit amener les résultats suivants. Elle doit faire disparaître à tout jamais les préjugés de nation à nation; elle doit faire disparaître les distinctions d'origines, de langues, de mœurs, de religions; elle doit établir, comme nous l'a dit dernièrement un homme distingué de notre pays, elle doit établir une seule division dans l'Amérique Anglaise, et cette distinction ce sera celle "des libéraux et des rétrogrades."

L'Union projetée en effet doit être fédérative; c'est-à-dire que le gouvernement, que l'on entend substituer à ceux qui existent actuellement dans les provinces anglaises, aura (dans grand nombre de ses parties) le gouvernement américaines ou plutôt la constitution américaine pour modèle. Comme l'on paraît le croire, les provinces qui doivent être unies, auraient chacune une législature particulière, comme c'était avant l'Union des deux Canadas. Ces législatures conduiraient toutes les affaires locales, et n'auraient de supérieurs que dans les matières d'intérêt général pour toute la fédération. Ce corps de supérieurs serait une espèce de sénat ou de congrès, composé de délégués de chaque province. Savoir comment se ferait ce choix de délégués, savoir dans quel autre corps on les prendrait, savoir s'ils seraient nommés directement par le peuple ou seulement par les législatures locales; ce sont là des affaires de détails qui seraient à régler plus tard. Il s'agit actuellement du principe à poser. Ce congrès statuerait sur les mesures d'un intérêt commun à toutes les provinces ou au moins à quelques-unes d'elles. Quant au vice-roi, nous n'y voyons guère d'objection; que ce soit un lieutenant-gouverneur, un gouverneur-général, un vice-roi, ou tout autre; le titre ne fait rien à la chose.

Mais ce qui importe beaucoup, c'est de savoir quelle serait la représentation de tout le pays. Il nous importe beaucoup de savoir comment se partagerait cette représentation, sur quoi elle serait fondée. Le peuple du pays semble ne plus vouloir d'une représentation à peu près arbitraire. Depuis longues années, il a goûté de ce régime, et il ne le trouve guère convenable à un peuple qui a du sentiment et de l'âme. Il y a goûté, et il se souvient comment il a pu user de son droit de vote, de son droit d'élection! Il ne saurait croire que l'Angleterre voulût plus longtemps lui imposer un semblable système. Il ne voit pas en effet quels moindres droits il a à la protection de la mère-patrie que les autres sujets de ce même vaste empire. Cette métropole qui, après 1837 et 1838, lui a fait contracter une Union forcée avec le Haut-Canada, cette métropole n'a qu'à jeter un regard vers les bords du St. Laurent; elle pourra voir que les temps sont changés; que ce Bas-Canada, qu'elle a cruellement puni par son union avec la province supérieure, a encore des droits et des droits incontestables à une administration de justice et de bienfaisance. Sans compter tout ce qu'il a fait en faveur de l'Angleterre durant les huit années des guerres américaines, sans compter les lauriers cueillis en 1812 pour la métropole, sans compter les offres de service qu'il fait tous les jours à l'Angleterre dans ses différends avec les Etats-Unis, le Canadien a encore un droit à une égale justice, à une justice semblable à celle que l'on accorde aux habitants des autres provinces; et ce droit n'est autre que celui de "sujet Anglais." Le Canadien, par des évènements que nous ne sommes pas appelé à apprécier, est devenu de sujet Français enfant adoptif de l'Angleterre; il est devenu un membre du grand empire. Or, il est notoire qu'il ne peut pas y avoir de différence entre les sujets d'un même empire, surtout lorsque ces sujets se sont montrés et se montrent encore prêts à prendre en toute occasion *juste* la défense de leur mère-patrie. Il faut donc avouer que le Canadien ne peut pas, ne doit pas être traité différemment de ses co-sujets. Si ces co-sujets reçoivent des privilèges de la part de la couronne, le Canadien y a droit aussi.

Ainsi, si par le moyen d'une division territoriale, une province de la confédération se trouvait à envoyer au congrès un nombre de représentants égal à celui d'une autre province qui malgré cela aurait une population plus considérable, ce serait une faveur à l'egard de certains sujets anglais, et de l'autre côté une injustice criante envers d'autres, et par conséquent ce ne serait pas une politique à suivre dans une Union de toutes les provinces anglaises.

Le seul moyen d'obtenir une représentation équitable, c'est de la baser sur la grandeur de la population. Ceci ne peut être trouvé mal, puisque c'est remplir strictement le but que l'on se propose en envoyant des délégués. Ce but en effet n'est autre que de faire entendre la voix du peuple; c'est l'expression de ses sentiments et de ses désirs que l'on veut; il faut donc qu'il parle. Si tel Comté qui renferme 20000 âmes, n'envoie que le même nombre de députés que celui qui n'en renferme que 10000, la voix du peuple n'est pas entendue, il ne peut parler.

Mais si, voulant consciencieusement une représentation bonne, complète, juste, nos gouvernants prennent le chiffre *séparé de la population de chaque province*, et *ajoutent ces* chiffres les uns aux autres: si, cela fait, ils décident que la population totale (disons 2000000) nommera 150 ou 200 députés au congrès; si alors ils prennent la population de chaque province, et établissent par des calculs proportionnels le nombre de représentants que chacune devra déléguer; tout le monde, tous les citoyens ne pourront s'empêcher d'admirer et de louer la justice d'une semblable mesure. Ainsi, si le Bas-Canada a une population de 800000 habitants et que le Haut-Canada en ait une de 600000 (ce sont des nombres supposés), le Bas-Canada enverra 80 députés et le H.-Canada 60. De cette sorte personne ne pourra crier à l'injustice, à l'oppression; aucune province ne pourra dire qu'elle est négligée au profit d'une autre. Car si elle en venait à de semblables propos, lui démontrant que sa population ne peut exiger un plus grand nombre de représentant dans l'assemblée des délégués, on lui demanderait de prouver que chacun ou qu'aucun de ses habitants doive compter pour plus que chacun de ceux des autres provinces; on lui demanderait si un Anglais, un Français, un Américain, etc. etc. ne se valent pas les uns les autres. Oui, avec des principes, avec de telles idées de justice telles que celle de cette représentation, avec de semblables idées, il serait impossible de ne pas réussir à faire une œuvre digne de l'Angleterre et de ses colonies; il serait impossible de ne pas contenter tous les partis et de ne pas rendre justice à tous.

Si toutes les idées de la métropole, relatives à l'Union projetée, sont de même nature que celle de cette représentation équitable, nous pouvons en toute confiance accepter l'Union qu'on nous montre dans un avenir prochain: nous pouvons la désirer et la demander à toute heure; car dès ce moment date une nouvelle ère pour le Bas-Canada en particulier; dès ce moment, tous les partis disparaissent, tous se confondent et se mêlent; et de ce mélange, de cette fusion, il ne ressort que deux partis, deux seuls et uniques partis, deux seules et uniques classes d'hommes, les LIBÉRAUX et les RÉTROGRADES; pour lors, il n'y aura aussi que deux seules et uniques idées, l'idée libérale et l'idée rétrograde. Tout se sera donc simplifié d'une manière étonnante; au lieu des luttes et des caprices d'une infinité de petits partis, ce sera la lutte de la lumière contre les ténèbres, la lutte de l'éducation contre l'ignorance, la lutte du génie contre un quelque chose qui ne saurait pouvoir être nommé; la victoire pourrait-elle être douteuse? Non; encore une fois, si la pensée de l'Angleterre est toute bienfaisante, ce dont nous n'avons aucun doute, il ne nous reste qu'à seconder les vues de la métropole; il ne nous reste qu'à nous préparer *par tous les moyens nécessaires* à rencontrer cet évènement qui terminera le second volume de notre histoire. Inutile d'en dire d'avantage; chacun de nous a un cœur et une âme qui leur disent assez ce qu'il faut faire pour le pays!

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'il se tient actuellement un Bazar au N° 5 rue Notre-Dame. C'est un Bazar dont le produit doit-être distribué entre trois communautés religieuses de Montréal; pour lors, nous ne voyons pas pourquoi tous nos lecteurs de la ville et tous les citoyens en général ne s'y rendraient pas. Ils admirent tous le bon ordre et la discipline remarquable qu'il y a dans ces communautés; eh bien! le moyen de voir les choses continuer et se soutenir sur le même pied, c'est de rendre la recette du Bazar bien abondante. Amis lecteurs, rendez-vous y donc de suite; tout en faisant une bonne œuvre, vous verrez une infinité d'articles à votre goût et d'ouvrages de toutes sortes, dont la beauté et le fini montrent tout le soin qu'ont pris les Dames Charitables de Montréal à rehausser l'éclat du Bazar. Et si vous n'aimez point des choses aussi substantielles, vous ne manquerez pas d'y trouver quelques bonbons et quelques gâteaux, que vous vendront les Dames qui seront là pour recueillir vos aumônes.